ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

TRIBUNAL REGIONAL
DU LITTORAL ET DU VAL-DE-TRAVERS
JUGE DES MINEURS

CASE POSTALE 36
2017 BOUDRY

Communiqué de Presse

Incendie d'un bâtiment à Montmollin le 10 avril 2017

Lundi 10 avril 2017 à 0410, les pompiers sont intervenus pour un bâtiment en feu à Montmollin. La partie sud du bâtiment abrite le Centre forestier et le Centre de collecte des cadavres d'animaux, la partie nord abrite quant à elle l'entreprise privée Cremadog, qui n'a pas été touchée par l'incendie. La partie sud du bâtiment est totalement détruite.

L'auteur de l'incendie a rapidement pu être appréhendé. Il s'agit d'un mineur, domicilié dans la région et qui est en lien avec le Centre forestier. Ce jeune, qui a agi seul, a donné aux enquêteurs des explications détaillées sur le déroulement des évènements et ses motivations.

A l'heure actuelle, l'enquête n'a pas permis de mettre cet incendie en lien avec d'éventuels autres cas survenus dans la région.

Au vu de la nature de la procédure, qui ressort du droit pénal des mineurs, consacrant une protection accrue de la personnalité du prévenu lorsqu'il est mineur, plus aucune communication ne sera faite par la juge sur cette affaire.

Boudry, le 11 avril 2017

La juge des mineurs
Nathalie Kocherhans
032 889 61 83

Pour la police neuchâteloise
Georges-André Lozouet
032 889 96 00